



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
N°2022-SAAD-002

Portant fixation du tarif horaire applicable aux bénéficiaires de l'APA, de l'aide sociale et de la PCH pour l'année 2022 et de la dotation globale de fonctionnement 2022 du service d'aide à domicile

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes handicapées
SAAD

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

ADMR
ACTIVITE PAPH
BP 396
73491 LA RAVOIRE
N° FINESS : 730786217

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Angélique CHANIS

 04 79 60 28 61

 angelique.chanis@savoie.fr

- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.314-1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – portant sur les dispositions générales relatives à la comptabilité, au budget et à la tarification, notamment les articles R 314-4 à R.314-136 (règles de fixation du tarif et modalités de versement du tarif) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification sanitaire et sociale) ;
- VU Le code de la santé publique ;
- VU Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec la Fédération départementale « ADMR » le 20 septembre 2018 ;
- VU Le vote de l'Assemblée départementale du 17 décembre 2021 (budget prévisionnel 2022 du Département) ;
- VU L'avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 20 septembre 2018 signé le 26 août 2020 ;
- VU La loi de financement de la sécurité sociale du 23 décembre 2021 ;
- VU L'arrêté du 30 décembre 2021, relatif au tarif minimal mentionné au I de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles et fixant son montant pour 2022.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20220712-2022-SAAD-002-AR
Date de réception préfecture : 12/07/2022

VU Le décret n°2021-1932 du 30 décembre 2021 relatif au tarif minimal applicable aux heures d'aide à domicile et à la dotation visant à garantir le fonctionnement intégré de l'aide et du soin au sein d'un service autonomie à domicile mentionnés à l'article L.314-2-1 du code l'action sociale et des familles.

SUR Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département.

ARRÊTE

Article 1 - A compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté portant tarification, le tarif horaire pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, de la prestation de compensation du handicap et de l'aide sociale, pour le service d'aide et d'accompagnement à domicile de l'ADMR, est fixé à **22 €**.

Article 2 - Une dotation globale de financement d'un montant de 6 430 624,70 € est allouée au titre des prestations APA, PCH et aide sociale pour l'année 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de tarification.

TARIF APA/PCH/AIDE SOCIALE	24,59 €
Dotation APA (versement par 1/12 ^{ème})	5 403 722,20 €
Dotation PCH (versement par 1/12 ^{ème})	892 735,81 €
Dotation Aide sociale PA (versement par 1/12 ^{ème})	13 945,89 €
Dotation Aide sociale PH (versement par 1/12 ^{ème})	120 864,40 €
TOTAL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	6 431 268,30 €

Deux mensualités seront versées en janvier et aucun versement ne sera effectué en décembre.

Article 3 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et services auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 4 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département, Monsieur le Président de la Fédération départementale de l'ADMR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- Inséré au recueil des actes administratifs du département de la Savoie,
- Inséré dans le registre spécial mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de l'Hôtel du Département,
- Affiché dans les mairies et les services d'aide à domicile de chaque commune concernée,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Chambéry, le
Le Président

11 JUL. 2022


Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

Accusé de réception en préfecture
03-27390181/2022/12-2022-SAAD-002-AR
Date de réception Préfecture : 12/07/2022

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT			
SAAD ADMR			
	2021	2022	Evolution
APA	296 704	270 000	-9,00%
PCH	45 882	35 000	-23,72%
AIDE SOCIALE PA	400	600	50,00%
AIDE SOCIALE PH	5 350	5 200	-2,80%
TOTAL ACTIVITE	348 336	310 800	-10,78%
TARIF DE REFERENCE MINIMUM		22,00 €	
TARIF UNIQUE APA/PCH/Aide sociale	21,50 €		
TARIF INDIVIDUALISE APA / PCH / Aide Sociale	24,37 €	24,59 €	0,92%
Participations des usagers APA en %	21,22%	25,12%	18,38%
Dotation base globale APA	7 230 367,91 €	6 640 151,70 €	-8,16%
Participations des usagers APA en €	-1 353 652,66 €	-1 492 128,00 €	10,23%
Dotation Nette APA	5 876 715,25 €	5 148 023,70 €	-12,40%
PCH	1 118 096,62 €	860 760,41 €	-23,02%
Participations des usagers PCH	- €	- €	
Dotation Nette PCH	1 118 096,62 €	860 760,41 €	-23,02%
Dotation base Aide sociale APA	9 747,38 €	14 755,89 €	51,38%
Participations des usagers Aide sociale APA (1,35 € par heures)	540,00 €	810,00 €	50,00%
Dotation Nette Aide sociale APA	9 207,38 €	13 945,89 €	51,46%
Dotation base Aide sociale PH	130 373,94 €	127 884,40 €	-1,91%
Participations des usagers Aide sociale PH (1,35 € par heures)	7 222,50 €	7 020,00 €	-2,80%
Dotation Nette Aide sociale PH	123 151,44 €	120 864,40 €	-1,86%
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT APA/PCH/AIDE SOCIALE	7 127 170,89 €	6 143 594,40 €	-13,80%
Avenant 43		151 381,90 €	
MODULATIONS POSITIVES		135 648,40 €	
TOTAL		6 430 624,70 €	

	2021	2022	Evolution
TARIF APA/PCH/AIDE SOCIALE	24,37 €	24,59 €	0,92%
Dotation APA	5 876 715,25 €	5 148 023,70 €	-12,40%
Dotation PCH	1 118 096,62 €	860 760,41 €	-23,02%
Dotation Aide sociale PA	9 207,38 €	13 945,89 €	51,46%
Dotation Aide sociale PH	123 151,44 €	120 864,40 €	-1,86%
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	7 127 171 €	6 143 594 €	-13,80%

	2021	2022	Evolution
AVENANT 43		151 381,90 €	
MODULATIONS POSITIVES	203 472,00 €	135 648,40 €	-33,33%
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	7 127 170,89 €	6 143 594,40 €	-13,80%
TOTAL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	7 330 642,89 €	6 430 624,70 €	-12,28%

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20220712-2022-SAAD-002-AR
Date de réception préfecture : 12/07/2022

ADMR : CALCUL DES BONIFICATIONS HORAIRES MODULATIONS POSITIVES VERSEES EN 2022

Période de référence

HEURES APA ET PCH SUR COMMUNES ISOLEES	HEURES sur 8 mois	MONTANTS
NOMBRE D'HEURES APA	102 507	61 504 €
NOMBRE D'HEURE PCH	13 163	7 898 €
TOTAL DES HEURES OUVRANT DROIT A BONIFICATION	115 669	69 401,60 €
MONTANT DE LA BONIFICATION HORAIRE	1	0,60 €
MONTANT DE LA BONIFICATION TOTALE POUR INTERVENTIONS SUR COMMUNES ISOLEES		69 402 €

HEURES APA GIR 1 ET GIR 2	HEURES sur 8 mois	MONTANTS
NOMBRE D'HEURES	61 606	49 285 €
MONTANT DE LA BONIFICATION HORAIRE	1	0,80 €
MONTANT DE LA BONIFICATION TOTALE POUR INTERVENTIONS APA GIR1 ET 2		49 285 €

HEURES PCH -PLAN D'AIDE SUPERIEUR A 180 H MENSUELLES	HEURES sur 8 mois	MONTANTS
NOMBRE D'HEURES	7 080	5 664 €
MONTANT DE LA BONIFICATION HORAIRE	1	0,80 €
MONTANT DE LA BONIFICATION TOTALE POUR INTERVENTIONS PCH SUPERIEUR A 180 H		5 664 €

HEURES APA ET PCH REALISEES LES DIMANCHES ET JOURS FERIES	HEURES sur 8 mois	MONTANTS
APA	6 405	9 607,00 €
PCH	1 127	1 691,00 €
NOMBRE D'HEURES	7 532	11 298,00 €
MONTANT DE LA BONIFICATION HORAIRE	1	1,50 €
MONTANT DE LA BONIFICATION TOTALE POUR INTERVENTIONS PCH SUPERIEUR A 180 H		11 298 €

TOTAL DES BONIFICATIONS 2022 CALCULEES SUR LES HEURES 2020	135 648 €
--	-----------

TOTAL DES HEURES BONIFIEES	191 887
----------------------------	---------

RAPPEL	
TOTAL DES BONIFICATIONS 2021 CALCULEES SUR LES HEURES 2019	

Accusé de réception en préfecture
 072 227200010 20220719 2022 SAAD-002-AR
 Date de réception préfecture : 12/07/2022
 203 472 €

TOTAL DES HEURES BONIFIEES	287 831
----------------------------	---------